

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 18**

**Votants : 19**

Délibération N° 013-2023

**DEMANDE DE  
SUBVENTION PROJTE  
FOOT**

L'an deux mil vingt-trois le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 10 février 2023

**Présents :**

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MME CLEDIERE (Procuration à Mme CROUZETTE)

**Secrétaire de Séance** : Mme VERDEYME Josette

M. Le maire présente au conseil municipal le projet pour les vestiaires du foot et le club house.

Coût estimé des travaux Vestiaires: 166 000€ HT (199 200€ TTC)

Coût estimé des travaux Club House: 68 00€ HT (81 600€ TTC)

Maîtrise d'œuvre : 9,5% du coût des travaux HT : 22 230€ (26 676€ TTC)

COUT TOTAL : 256 230 € HT dont 22 230€HT de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire indique que des financements peuvent être obtenus (DETR, Conseil Départemental via le contrat territorial d'aménagement, et Fédération Française de Football), dans la limite de 80% du coût HT du projet.

La demande de subvention DETR porte sur les travaux et la maîtrise d'œuvre, celles pour la FFF et le Conseil départemental uniquement sur les travaux.

Les plans de financement sont les suivants:

**VESTIAIRES**

DETR 45% MOE + travaux : 81 793,50€

Conseil Départemental 30% travaux: 49 800€

FFF 5% travaux: 8 300€

Autofinancement : 41 876,50

**CLUB HOUSE**

DETR 45% MOE + Travaux : 33 507€

Conseil Départemental 30% travaux : 20 400€

FFF 5% travaux : 3 400€

Autofinancement : 17 153€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent ou représentés :

- Valide le projet de travaux pour les vestiaires du foot et le club house
- Arrête les plans de financement décrits ci - dessus
- Indique que les dépenses et recettes afférentes sont prévues au budget primitif 2023
- Charge le maire de solliciter auprès des différents partenaires les subventions telles que décrites dans le plan de financement
- Autorise le maire à lancer les appels d'offre correspondant à ce projet

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20230216-D013-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2023

Affichage : 21/02/2022